



Action pétitoire sur immeuble

Par **Serge-24**, le **18/01/2024** à **14:06**

Bonjour,

Je vous joins pour savoir comment on engage une action pétitoire.

Doit-on passer par un avocat, si oui, peut-on demander une aide juridictionnelle pour mener l'action.

Peut-on engager l'action sans avocat ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement,

Serge

Par **Marck.ESP**, le **18/01/2024** à **14:58**

Bonjour et bienvenue

Si vous n'êtes pas "armé" juridiquement,

Il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit immobilier pour vous aider dans la procédure.

Il pourra vous conseiller sur la meilleure stratégie à adopter et vous accompagner tout au long du processus, sachant que cette action ou demande doit contenir toutes les informations pertinentes, y compris les faits du litige, les preuves que vous avez recueillies et les arguments juridiques soutenant votre revendication.